



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Heure d'ete et heure d'hiver

Question écrite n° 42809

Texte de la question

M. Henri de Gastines appelle l'attention de Mme le ministre de l'environnement sur la reforme du systeme horaire legal dite de « l'heure d'ete ». Actuellement, la fatigue induite par les changements d'heure est a l'origine, pour de nombreuses personnes, de perturbations dans leur sommeil et dans leur travail intellectuel et physique. Ils sont aussi tres genants pour l'etablissement des horaires des transports, aussi bien aeriens que ferroviaires en ce qui concerne les liaisons de communication. Dans d'autres domaines, les effets lies a l'avancement de l'heure ne sont pas moindres, qu'il s'agisse des loisirs, des pollutions photo-oxydantes de l'air ou de la penibilite accrue du travail lors des matinees plus froides. La sante en general et le sommeil sont ainsi affectes directement par l'avancement de l'heure. Contrairement a ce que l'on entend souvent dire, les avancements de l'heure sont nuisibles a des secteurs economiques de premier rang, comme l'agriculture et le tourisme. C'est pourquoi il apparait tres souhaitable que la France abandonne la deuxieme heure d'avance en ete afin d'adopter le systeme « heure d'ete simple », ce qui permettrait d'avoir la meme heure que le Royaume-Uni ; il est par ailleurs a peu pres certain que l'Espagne suivrait l'exemple francais, ainsi que la Belgique. Il lui demande en consequence quelles mesures elle envisage de prendre dans ce domaine.

Texte de la réponse

Madame le ministre de l'environnement a pris connaissance avec interet de la question posee par l'honorable parlementaire concernant les consequences du passage de l'heure d'ete a l'heure d'hiver. Le decalage horaire de deux heures par rapport a l'heure meridienne, appele heure d'ete, a ete adopte principalement pour economiser l'energie. L'efficacite de cette mesure en matiere d'economie d'energie est actuellement remise en cause. En outre, selon des etudes britanniques, ce decalage horaire qui entraine un eclairement plus tardif en fin de journee serait un facteur favorisant la diminution des accidents de la circulation. Par ailleurs, ce decalage entraine un certain nombre de perturbations dans les rythmes de vie auxquelles certaines categories de populations (enfants, personnes agees, agriculteurs) sont particulierement sensibles. C'est pourquoi le Premier ministre a exprime la volonte d'abandonner ce changement d'heure qui trouble la vie des Francais. Le Gouvernement s'interroge, par contre, sur l'ampleur du decalage horaire souhaitable par rapport au temps universel. Il s'agit notamment de determiner les avantages et les inconvenients du maintien de l'heure d'hiver (GMT + 1) ou de l'heure d'ete (GMT + 2). Le debat est donc ouvert. Dans le cadre de la negociation europeenne, la position du Gouvernement francais sera expliquee a nos partenaires europeens. Cela permettra d'eviter les perturbations que ne manqueraient pas d'entrainer les decalages horaires au passage de frontieres, notamment pour les populations locales.

Données clés

Auteur : [M. de Gastines Henri](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42809

Rubrique : Heure legale

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 1996, page 4760

Réponse publiée le : 21 octobre 1996, page 5540